

**Procès-verbal
Réunion du conseil d'établissement
École Hélène-Boullé
8050, avenue de Gaspé
Date : lundi 10 juin 2019
Début de la réunion : 18 : 00 h**

Membres présents :

Sara Bouffard, psychoéducatrice
Shirley Mondoux, représentante du SDG
Marie-France Forest, présidente
Étienne Gagnon, parent
Geneviève Marquis, parent
Gillian Woodford, parent et représentante de l'OPP
et du comité SDG

Membres absents :

Annie Caron, enseignante
Personne représentante de la
communauté (poste vacant)
Personne représentante du personnel
de soutien (poste vacant)
Jamila Sadik, parent et représentante
au comité des
parents CSDM

Directeur :

Patrick Béchard

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

Etienne Gagnon est nommé secrétaire pour la rencontre.

3. Vérification du quorum (art.61, LIP)

Le quorum est atteint

4. Parole au public (art.68 , LIP)

Accompagnée d'une enseignante et de quelques parents, des élèves de 5^e année sont venus présenter le fruit de leurs réflexions aux membres du CÉ en ce qui concerne le code vestimentaire en vigueur à l'école Hélène- Boullée. Les élèves considèrent que le code vestimentaire est trop détaillé en ce qui a trait au type de vêtements qui ne sont pas permis à l'école, ce qui les empêche d'exprimer librement leurs goûts vestimentaires. D'autre part, les élèves ont aussi mentionné que le code vestimentaire est sexiste dans la mesure où les restrictions qu'il contient concernent en très grande majorité les filles. Voir le document en annexe pour avoir accès à l'intégralité de leur présentation.

5. Adoption du procès-verbal du 28 mai

Le procès-verbal est adopté avec la précision suivante : c'est la « démarche d'intervention en situation de conflit » qui a été présentée lors du dernier CÉ, plutôt que le « plan de lutte ».

6. Les suivis au procès-verbal du 28 mai (art. 69, LIP)

Pas de suivis.

7. Mot de la présidente

Mme Forest débute par rappeler dans les grandes lignes quel est le rôle d'un directeur d'école. Elle souligne par la suite que M. Béchard remplit très bien les fonctions qui sont associées à son poste en favorisant le partenariat entre l'école et la famille.

Mme Forest informe qu'elle n'a pas reçu le procès-verbal de l'assemblée générale des parents de septembre 2018 et que Mme Sadik a été nommée secrétaire lors de cette rencontre.

8. Mot de la direction

M. Béchard en profite pour souligner l'excellence du travail qui a été accompli par le personnel de l'école, ainsi que l'engagement des membres du CÉ.

9. Budget du service de garde

Au point 7 du document que Mme Mondoux a fait parvenir, Mme Forest suggère de remplacer le mot « informer » par « moyen de communication ».

Il est aussi suggéré de mettre les infos concernant les journées pédagogiques sur le portail internet de l'école.

Il est discuté de la possibilité de ne plus avoir à contacter l'école et le service de garde en cas d'absence. Mme Forest suggère de penser à une procédure centralisée qui passerait par la secrétaire de l'école.

Les membres du CÉ sont en accord avec le fait que les parents doivent déboursier les frais associés aux journées pédagogiques en cas d'absence. Mme Mondoux précise que certaines situations peuvent être évaluées à la pièce.

Mme Mondoux nous fait part que les parents oublient fréquemment les dates des journées pédagogiques. Aucune procédure n'est adoptée pour régler ce problème, mais l'idée de faire parvenir un courriel de rappel avant les journées pédagogiques est évoquée.

Les membres du CÉ sont d'accord avec le maintien des frais de garde lorsqu'un élève est en voyage.

Mme Forest suggère de transférer les informations qui concernent la garde partagée (statut sporadique, partagé) en page 4 pour que ça soit plus visible.

10. Budget de l'école

M. Bécharde informe les membres du CÉ qu'il n'y a pas une très grande marge de manœuvre, mais les finances de l'école sont en bonne santé.

M. Gagnon s'informe sur l'avancement des travaux de réaménagement de la cour. Il n'y a rien à ce sujet dans le budget, mais un comité a été formé et les travaux de réflexion pourront débuter.

11. Bilan annuel du CÉ

Le document est en cours de rédaction.

M. Bécharde informe les membres du CÉ que l'entrée progressive des élèves a débuté. D'ici la fin de l'année, un bilan sera fait pour évaluer le succès de cette nouvelle façon de procéder.

L'obligation de tenir deux récréations de 20 minutes par jour a été soulevée par le ministre de l'Éducation. Les membres du CÉ sont d'accord avec la proposition de Mme Forest : l'école Hélène-Boullée devrait avoir deux récréations de 20 minutes l'année prochaine. M. Bécharde s'engage à mettre en application cette proposition s'il n'y a pas d'obligation qui va dans le sens contraire.

12. Budget aide aux parents – mesure 15024 (budget de 1000\$), liste de livres

Concernant l'achat de livres suggérés par Mme Bouffard, la commande a été faite par la secrétaire de l'école.

13. Sorties de fin d'année

Un bal de finissant aura lieu le 17 juin. L'activité aura lieu sur un bateau de croisière dans le Vieux-Port de Montréal. Le coût est de 20\$ par élève.

Les élèves de 5^e année iront au parc Lafontaine en vélo pour manger en plein air.

Il n'y a pas de grande fête de fin d'année prévue, chaque niveau aura sa petite fête.

Les membres du CÉ approuvent les sorties.

14. Mot du représentant de l'OPP

Mme Woodford nous informe qu'un bilan de fin d'année sera rédigé sous peu et rendu public. Une réunion du comité cour d'école aura lieu sous peu.

15. Mot de la représentante des professionnels

Mme Bouffard annonce aux membres du CÉ qu'elle quitte la commission scolaire ainsi que l'école. Mme Bouffard ne sera donc pas présente au sein du CÉ l'année prochaine.

16. Mot de la déléguée au comité de parents de la CSDM

Rien à signaler

17. Mot des représentants du personnel enseignant

Rien à signaler

18. Mot de la représentante du personnel du service de garde

Mme Mondoux annonce aux membres du CÉ qu'une quarantaine de parents ont répondu à un sondage concernant la satisfaction globale à l'égard du service de garde. Les parents sont satisfaits du service qu'ils reçoivent et des activités offertes au service de garde.

Les journées pédagogiques sont approuvées.

Mme Woodford suggère que le comité service de garde participe au processus de sélection des sorties pédagogiques. Cette nouvelle collaboration débutera pour l'année scolaire 2019-2020.

19. Varia

Les membres du CÉ reviennent sur la proposition d'amender le code vestimentaire de l'école faite par les élèves de 5^e année. Il est suggéré de conserver un code vestimentaire, mais de miser sur l'aspect « approprié » et « sécuritaire » des vêtements, plutôt que de viser certains types de vêtements en particulier, ou encore des longueurs de vêtement réglementaire. Les membres du CÉ reportent à l'année prochaine toute modification au code vestimentaire. S'il y a modifications, elles se feront en tenant compte des éléments soulevés dans la présentation des élèves de 5^e année et seront mises en place dès l'approbation en modifiant le texte tant dans les documents numériques que dans les agendas des 6^e années.

20. Levée de l'assemblée

La rencontre prend fin à 8h51

